

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation : 19/01/2023 - Affichage : 19/01/2023

Le vingt-six janvier deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 23/01/2023	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir à Franck FLOQUET - 19/01/2023	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Christophe PINTO - 20/01/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel		Pouvoir à Pierrette BUNEL - 26/01/2023	
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 23/01/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : PLUI – Engagement d'une procédure de modification simplifiée
Délibération n° 2023-008

Lors de l'approbation du PLUI-H d'une part, et de l'instauration du Droit de Préemption Urbain d'autre part, les échanges au sein de l'assemblée ont conclu à la nécessité de faire évoluer rapidement le document approuvé le 13 octobre dernier.

Les premiers échanges avec le service instructeur des autorisations d'occupation du sol (ADS) du Pays du Mans ont par ailleurs révélé plusieurs incohérences réglementaires relevant d'erreurs matérielles.

Une procédure de modification simplifiée (articles L153-40 et L153-45 et suivants du code de l'urbanisme) est envisagée pour corriger ses erreurs.

Quant aux évolutions souhaitées, un travail en comité est en cours pour les recenser et constituer un cahier des charges pour la conclusion d'un marché d'accompagnement à la conduite de la procédure appropriée.

Le Président et le Vice-président délégué invitent l'assemblée à valider le principe d'engager dès à présent une procédure de modification simplifiée.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L153-45 à L153-48 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2022-106 du 13 octobre 2022 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH,

Vu le rapport du Vice-président délégué,

Après en avoir délibéré, **décide :**

- D'engager une procédure de modification simplifiée du PLUI H .
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 30 janvier 2023,

Le Président,
André Pigon



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Affichage :

du :

au :